

NEWSLETTER

Edition août - septembre 2020

Révision de la politique d'investissement de la Fondation

La réunion du Conseil d'Administration du lundi 27 juillet 2020 a adopté la révision de la politique d'investissement de la Fondation. Des aménagements sont effectués sur cette politique afin qu'elle continue à se conformer aux standards les plus élevés possibles en matière de gestion de portefeuille financier et pour que la Fondation puisse se concentrer sur les rôles qui lui ont été assignés par ses fondateurs et ses donateurs, à savoir le financement pérenne des aires protégées.

Les objectifs de performance, le niveau de tolérance au risque de dépréciation du portefeuille et le mode de détermination du « spending rule » ont ainsi été harmonisés afin que la raison d'être et les services rendus par le portefeuille soient alignés.

La mise à jour de la politique d'investissement intègre, entre autres points, les changements suivants :

- Au niveau de la détermination du spending rule, afin que l'augmentation du capital de la FAPBM puisse être ressentie plus rapidement par les bénéficiaires des financements, le mode de détermination du taux de "spending rule" sera dorénavant porté à une moyenne des valeurs du portefeuille sur 3 ans au lieu de 5 ans (puis exactement 4 ans et demi);
- Au niveau de l'approche responsable adoptée par la Fondation, le mode de gestion du portefeuille tient désormais compte de l'harmonisation avec la pratique de ses donateurs et de son rôle dans la protection de l'environnement.

Les lémuriens de Madagascar classés dans la liste rouge de l'IUCN

Près d'un tiers (31%) de toutes les espèces de lémuriens de Madagascar sont aujourd'hui En danger critique, c'est-à-dire à seulement un pas de l'extinction, et 98% d'entre elles sont menacées, selon la dernière mise à jour de la Liste rouge de l'IUCN. Le déclin substantiel de ces espèces endémiques du pays est dû à différents facteurs comme la déforestation, la pratique de l'agriculture sur brûlis, l'exploitation des ressources forestières pour la fabrication de charbon de bois ou encore la chasse.



Le *Propithecus verreauxi*

13 espèces de lémuriens ont été placées dans des catégories de menaces plus élevées en raison de l'intensification des pressions humaines. Parmi celles nouvellement classées En danger critique d'extinction, se trouvent le Sifaka de Verreaux (*Propithecus verreauxi*) et le Microcèbe mignon (*Microcebus berthae*), le plus petit primate du monde, tous deux précédemment considérés comme En danger d'extinction.

Au sein des 36 sites financés par la Fondation sont protégées 16 espèces de lémuriens en danger critique, 32 en danger et 19 classées vulnérables.

Découverte de la 113ème espèce de lémuriens dans l'aire protégée Mananara-Nord



Une 113ème espèce de lémuriens a été trouvée dans l'aire protégée de Mananara-Nord, financée par la Fondation et gérée par Madagascar National Parks.

"*Microcebus jonah*" est le nom qui lui a été octroyé en hommage au Professeur Jonah Ratsimbazafy, président du Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Primates - gestionnaire d'aires protégées soutenu par la FAPBM- et l'un des fondateurs du Madagascar Lemurs Portal.

Pour rappel, Lemurs Portal est un portail de connaissances sur les lémuriens créé par le consortium formé par le WCS, le GERP et la FAPBM et dont la vision est de renforcer la conservation de ces espèces emblématiques de Madagascar par un meilleur partage des informations.



Hommage à Sylvain Rabotoarison, l'un des fondateurs de la FAPBM



Charles Sylvain Rabotoarison s'est éteint le 2 juillet 2020 à l'âge de 76 ans.

Pour Madagascar, son décès signe la perte d'une grande figure qui a occupé de hautes fonctions au sein de l'Etat en ayant, entre autres, été Ministre de l'Intérieur et Ministre de l'Environnement, des Eaux et des Forêts.

Pour la Fondation, il s'agit de la perte de l'un de ses piliers. Avec Feu Léon Rajaobelina (représentant Conservation International) et Jean Paul Paddock (représentant le WWF), Charles Sylvain Rabotoarison (représentant l'Etat malgache) a été l'une des forces motrices de la création de la FAPBM.

La Fondation présente toutes ses condoléances à la famille et aux proches du défunt.

Adoption des procédures d'opérationnalisation du Fonds d'Appui au renforcement des Nouvelles Aires Protégées (NAP)

Le Fonds d'Appui au Renforcement des NAP (FAR-NAP) a été mis en place par la Fondation en vue d'appuyer les NAP à acquérir des connaissances supplémentaires sur la situation, la richesse, l'évolution et/ou le changement des contextes de gestion afin de mieux orienter leurs stratégies d'intervention. Les procédures d'opérationnalisation de ce fonds ont été approuvées par le Conseil d'Administration durant sa réunion du 27 juillet 2020.

Les activités suivantes sont éligibles pour solliciter ce fonds :

- Des recherches sur les espèces cibles de conservation décrites dans les référentiels techniques de la NAP ou non, et qui nécessitent des investigations plus approfondies quant à leur état et/ou viabilité, leur variabilité spécifique locale, leur répartition dans la NAP ;
- Des études de faisabilité d'autres activités, de mise à jour de données survenues après un changement de contexte inattendu, l'organisation des ateliers/réunions pour assurer la gestion d'une crise non prévue ;
- Des activités visant à acquérir de nouvelles connaissances sur la gestion de l'aire protégée, de nouvelles technologies pour la gestion de l'aire protégée (SMART, télédétection et SIG, suivi aérien, GLAD...). Celles-ci permettront d'améliorer ou d'assurer la viabilité de l'aire protégée par l'apport de connaissances liées à une thématique, une espèce donnée, un changement de contexte, etc.

Pour bénéficier de ce Fonds, la NAP doit répondre aux critères suivants :

- Etre une aire protégée légalement créée, c'est-à-dire disposant d'un arrêté de protection, même temporaire;
- Ayant de préférence à disposition des outils de gestion (PAG et PGESS);
- Présenter un Plan de travail annuel budgétisé;
- Justifier de la pertinence de l'activité dont le financement est demandé à la Fondation ;
- Démontrer la valeur ajoutée apportée par la mise en oeuvre des activités demandées ;
- Justifier l'impact positif de la réalisation de l'activité afin de renforcer la gestion de l'aire protégée.

Focus sur l'actuelle situation critique de Madagascar National Parks

La conservation des 43 aires protégées gérées par Madagascar National Parks (MNP) est actuellement en péril du fait des difficultés financières rencontrées par ce gestionnaire. Une partie des fonds utilisés par MNP pour financer la préservation des aires protégées provient, en effet, des droits d'entrée aux parcs. L'absence de touristes résultant de la situation engendrée par la pandémie COVID-19 creuse ainsi un hiatus financier latent pour Madagascar National Parks. Celui-ci risque de plus en plus de ne plus pouvoir couvrir les besoins financiers inhérents à la conservation des aires protégées.



L'aire protégée d'Ankarafantsika était parmi les plus visitées avant la pandémie COVID-19

Parallèlement, les aires protégées font pourtant face à de pressions croissantes : en période de crise, les activités mettant la biodiversité en danger s'accroissent car la population se tourne vers les ressources des aires protégées. Un exemple de cette situation d'urgence au sein des aires protégées est illustré par la réserve naturelle intégrale de Tsaratanàna, à laquelle la Fondation a octroyé un Fonds d'Intervention Spéciale pour sa sécurisation : des trafiquants se livrent à la culture de cannabis et mettent en danger la biodiversité de l'aire protégée.

Un peu moins de 300 000 touristes ont visité les aires protégées gérées par MNP en 2019. Un chiffre qui met encore plus exergue l'absence de touristes qui engendre une situation financière critique pour Madagascar National Parks. Les difficultés actuelles rencontrées par MNP sonnent le signal d'alarme pour la biodiversité de Madagascar : une grande partie du capital naturel du pays risque de disparaître si les activités pour la conservation des 43 aires protégées gérées par MNP ne peuvent être maintenues.

Hommage à Richard Andréas et Clovis Raveloson



Feu Richard Andréas

La Fondation déplore la perte de deux de ses anciens administrateurs : Richard Andréas et Clovis Raveloson.

En tant que membres du Comité de Pilotage pour la création du "Fonds Fiduciaire pour la conservation de la biodiversité et des aires protégées", devenue par la suite FAPBM, ils ont accompagné la Fondation depuis ses balbutiements.



Feu Clovis Raveloson

De 2005 à 2011, ils ont par la suite mis leurs expériences et expertises au service des financements pérennes des aires protégées en tant qu'administrateurs de la Fondation.

La FAPBM présente ses condoléances aux familles et proches des défunts.

Participation de la Fondation à un webinaire du CFA sur l'économie bleue et à des échanges avec le CAFE

La Fondation continue de se former et de s'informer en vue de mieux assurer sa mission de pérennisation des financements des aires protégées et de la biodiversité de Madagascar.

La Fondation a ainsi assisté au webinaire organisé par le Conservation Finance Alliance (CFA) sur les nouvelles solutions de financement intégrant la mer et ses ressources. La formation a permis une meilleure connaissance des mécanismes financiers permettant de conjuguer investissements en infrastructures et conservation de la mer et des ressources marines.

La FAPBM a également pris part aux échanges virtuels organisés par le Consortium Africain des Fonds pour l'Environnement (CAFE). Les discussions ont porté sur les impacts de la pandémie COVID-19 sur la situation des fonds environnementaux africains. Ces échanges ont constitué pour la FAPBM l'occasion de prendre connaissance des bonnes pratiques initiées par les autres fonds environnementaux et de partager les siennes.

Plus d'informations sur :

